



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-46**

## Désurchauffeur sur installation cascade CO<sub>2</sub> alimentant les postes froids négatifs

### 1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires : locaux de commerces de distribution alimentaire de surface de vente inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un échangeur thermique permettant de désurchauffer les vapeurs de refoulement du CO<sub>2</sub> pour améliorer sensiblement les performances énergétiques de la cascade, cette chaleur pouvant être réutilisée pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire (ECS) ou des locaux.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Récupération de la chaleur du désurchauffeur	Montant de kWh cumac/ kW
Non	<b>1 000</b>
Oui, pour le chauffage des locaux ou l'ECS	<b>13 200</b>

X

Puissance frigorifique négative à l'évaporateur (kW)
<b>P</b>